Conditions générales de vente

Les conditions générales applicables à la commande sont consultables sur le site www.Vertical-support.fr . Elles sont révisables pour modification et mise à jour à tout moment par Vertical.

1. PRÉSENTATION

VERTICAL est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 33 boulevard du Général Leclerc 06240 Beausoleil – immeuble Le Forum. VERTICAL propose des formations en présentiel inter-entreprises, des formations accompagnées à distance en mode E-learning ainsi que des formations mixtes associant à la fois le présentiel et le E-learning. VERTICAL réalise aussi des formations mixtes (à distance + présentiel) conçues à la demande à partir de ses parcours existants.

2. OBJET et CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services VERTICAL relatives à des commandes passées auprès de Vertical par tout client professionnel (ci-après "le Client"). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Vertical, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que VERTICAL ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Vertical, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

3.1 Formations inter-entreprises

3.1.1 Descriptif

VERTICAL organise des formations inter-entreprises, de courte ou longue durée, disponibles au catalogue VERTICAL et réalisées dans les locaux de Vertical ou dans des locaux mis à disposition par VERTICAL.

3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de Vertical. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

3.1.3 Remplacement d'un participant :

VERTICAL offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans facturation supplémentaire jusqu'au 1er jour d'ouverture de la session de formation concernée. La demande de remplacement de remplacement devra être faite par écrit au plus tard avant l'ouverture de la session de formation.

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Vertical se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS en PRESENTIEL

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation un devis établi selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail peut être transmis au client si une offre est réalisée. Dans le cas d'une offre orale acceptée, une facture seule sera présentée au client. L'attestation de participation est remise au participant après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

4.2 Modalités d'exécution des Commandes

La proposition et les prix indiqués par Vertical sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Vertical d'un devis signé par tout représentant dûment habilité du Client ou par un accord formel écrit (mail ou papier), dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit devis. La signature du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par Vertical à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

4.3. Facturation - Règlement

4.3.1 Prix Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Toute formation en commencée est due en entier.

4.3.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes : - le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture et à l'ordre de Vertical

En cas de retard de paiement, Vertical pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès au(x) module(s) E-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. VERTICAL aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Vertical. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée par Vertical, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

4.4. Limitations de responsabilité

La responsabilité de Vertical ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les utilisateurs ou toute cause étrangère à Vertical. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Vertical est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de Vertical est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de Vertical ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

4.5. Force majeure

VERTICAL ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit,

outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Vertical, les catastrophes naturelles, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Vertical.

4.6 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client. Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre Vertical et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes : - report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité - report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client - report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

4.7. Propriété intellectuelle

Vertical est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, …) utilisés par Vertical pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Vertical. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Vertical. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les module(s) E-Learning, ainsi que des bases de données figurant le cas échant sur la plateforme LMS de Vertical, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules E-Learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée limitée à une année à compter de l'ouverture des clés d'accès. En tout état de cause, Vertical demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

4.8. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Vertical au Client. VERTICAL s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

4.9. Communication

Le Client accepte d'être cité par Vertical comme client de ses offres de services, aux frais de Vertical. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.7, Vertical peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. 4.10. Protection des données à caractère personnel En tant que responsable du

traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que : - des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Vertical aux fins de réalisation et de suivi de la formation - la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services - conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à Vertical. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. VERTICAL conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

5. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Vertical en cas de litige survenant entre le client et Vertical à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Nice.